

Préavis municipal no 67 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'avenue du Mont-Blanc sur le tronçon compris entre la route de Begnins et la rue du Midi.

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 18 et 25 août, ainsi que le 1^{er} septembre 2014.

Excusée : Jeannette Weber les 18 et 25 août.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 25 août.

Rappel

Les Services industriels de la ville de Lausanne, distributeur du gaz sur le territoire communal, ont fait part à la municipalité de leur volonté de procéder cette année au remplacement de leurs infrastructures sur le tronçon mentionné dans ce préavis. Le Service infrastructures et environnement a alors décidé de profiter de ce chantier pour effectuer le remplacement de la conduite sous pression d'eau potable sur ce même tronçon.

Aspects financiers

Sur les 1800 m de longueur de la conduite d'eau à l'Avenue du Mont-Blanc, 1400 m ont été réalisés selon la même technique. Sur cette partie, 670 m seront remplacés et les 730 m qui restent à renouveler correspondent à une dépense de CHF 500'000.- à 600'000.-.

Préavis municipal no 67 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'avenue du Mont-Blanc sur le tronçon compris entre la route de Begnins et la rue du Midi.

Si les 2/3 de la fouille seront réalisés en commun avec le Service du gaz, il est à noter que le 1/3 restant, à la charge exclusive de la commune, se monte à CHF 178'000.-. Par contre, il n'est pas possible de connaître actuellement le coût des nouvelles traversées de route qui seront requises pour le transfert de certains branchements privés, pour le raccordement de certaines bornes hydrantes existantes ou encore pour le maintien de l'interconnexion du réseau communal.

L'Etablissement cantonal d'assurances subventionnera ces travaux à hauteur de CHF 56'649.-. Par contre, si le préavis mentionne à la page 4 que ces travaux *seront honorés par le biais du compte affecté du service des eaux*, il faut mentionner que ce compte ne comporte actuellement aucune réserve, puisque l'amortissement des travaux relatifs au service des eaux n'est pas achevé.

Enfin, on peut regretter que Swisscom ait fait part de son désintérêt vis-à-vis des travaux envisagés et que la SEIC ne se soit pas encore déterminée. Il serait fort regrettable, une fois le revêtement de cette chaussée réfectionné, de voir l'une ou l'autre de ces entreprises y intervenir et ainsi porter préjudice aux conditions de la route en altérant son état par de nouvelles interventions.

Voeu

La COFIN souhaite que le Service technique soit vigilant et exigeant quant à la qualité des réfections effectuées lors d'interventions futures réalisées par d'autres entreprises. En effet, celles-ci finissent par déformer exagérément les chaussées et génèrent des réfections prématurées.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

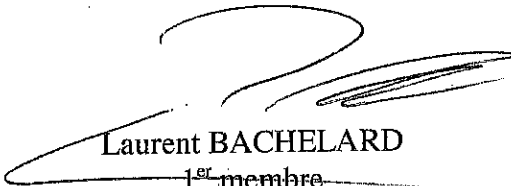
Le conseil communal

- vu - le préavis municipal no 67 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'avenue du Mont-Blanc sur le tronçon compris entre la route de Begnins et la rue du Midi.
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

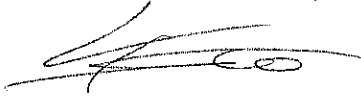
Préavis municipal no 67 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'avenue du Mont-Blanc sur le tronçon compris entre la route de Begnins et la rue du Midi.

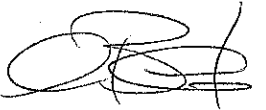
décide

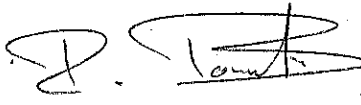
- I. d'accorder le crédit de 573'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 573'000 francs.


Laurent BACHELARD
1^{er} membre


René BARIONI
Rapporteur


Katia ANNEN

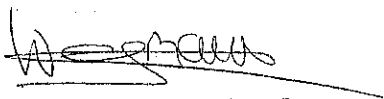

Claudine BOVET


Regina BOVET


Valérie CORNAZ-ROVELLI


Christian VERNEX


Jeannette WEBER


Isabelle WEGMANN